



**Association Sportive
de la
Police Nord Vaudois**

**DOSSIER
D'INSCRIPTION**

5^{ème} concours de tir inter-unités
CHAMBLON

Le vendredi 22 septembre 2017

08h30 - 15h00

01 - BUT :

La participation à ce type de concours permet la rencontre entre les divers intervenants travaillant en uniforme sur le territoire Suisse et à l'étranger. Il a également pour but de resserrer les liens de camaraderie entre ces différents services et permet les échanges amicaux et professionnels.

02 - PARTICIPANTS :

Cette manifestation est ouverte à l'ensemble des personnels des services de sécurité, en l'espèce, la Police, la Gendarmerie, l'Armée, les Gardes-frontière et tous autres corps ou services de sécurité publique, ainsi qu'aux sympathisants.

03 - INSCRIPTIONS :

3~1 - Délais d'inscription :

Les participants doivent répondre avant le 25 août 2017 pour pouvoir être pris en compte le jour du concours. Pour toute difficulté particulière, contacter le comité d'organisation.

3~2 - Envoi des inscriptions :

Les réponses doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Police Nord Vaudois
ASPNV
M. Olivier Collet
Case Postale 1125
CH - 1401 Yverdon-les-Bains

3~3 - Participation :

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription qu'ils jugeront inopportune et ce, sans avoir à en justifier la raison. Ils se réservent aussi le droit d'annuler le concours en cas d'événement justifié.

3~4 - Frais d'inscription :

Ces charges couvrent les frais d'organisation générale ainsi que le repas de midi. Le montant de ces frais s'élève à frs. 40.-.

3~5 - Règlements :

Le règlement des frais d'inscription se fait directement sur place. Prévoir de la monnaie.

3~6 - Composition des dossiers :

Les dossiers doivent contenir les documents suivants :

- La feuille d'inscription dûment renseignée.

04 - ORGANISATION MATERIELLE :

4~1 - Tenues :

Les tenues suivantes sont à prendre :

- Tenue de travail pour le tir.

4~2 - Restauration :

Le repas de midi se prendra au stand de tir de la caserne de Chamblon.

4~5 - Transport :

Le stand de tir se trouve à la caserne de Chamblon. De nombreuses place de parcs sont disponibles à proximité.

Des navettes de bus partent de la gare en direction de Chamblon.

4~6 - Hébergement :

De nombreux hôtels sont à disposition dans la région. Toutefois, nous avons réservé pour les nuits du 21 au 22 et du 22 au 23 des chambres communes au sein de la caserne de Chamblon (**accès uniquement en uniforme police - gendarmerie - militaire et carte de légitimation**). A préciser dans le formulaire d'inscription.

05 - ORGANISATION SPORTIVE :

5~1 - Infrastructures :

Pour des raisons de commodités et d'organisation, tout s'effectue au Stand de tir de Chamblon.

06 - REGLEMENT :

Le règlement sera joint avec la confirmation d'inscription.

07 - RESULTATS :

La proclamation officielle des résultats se fait à l'issue des épreuves lors du pot de clôture.

08 - DIVERS :

Ce concours a lieu en présence d'autorités. Bien que se déroulant dans un esprit de camaraderie et de convivialité, il est demandé aux participants d'adopter une tenue et un comportement respectueux d'eux-mêmes et de leur corps d'appartenance ou d'origine, de l'ASPNV et de l'encadrement.

Dans l'attente de vous retrouver pour ce nouveau tir inter-unités, le Président et le Conseil d'Organisation de l'ASPNV vous adressent leurs amitiés sportives.

Le président de l'ASPNV